

N/REF : 27/02/2025 11H25 C:000003 I:02623
V/REF : AC/C13774
V/Email reçu le Jeudi 27/02/2025 a 11H25

AIGUILLON CONSTRUCTION
Agence Villejean-Pays ST-MaLo
55 COURS J.F. KENNEDY
35000 RENNES

V/REF.IMM. PRC
IMMEUBLE : LA PERRUCHE -PRC
1-3, ALLEE JEAN MERMOZ
.
35310 MORDELLES

Rennes, le 07 Avril 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : ALLEE 1 MERMOZ - MME JOSEPH 06 25 58 82 26
LOGEMENT N° 100401, PORTE N°103, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 5
MOTIF : - PRÉVOIR DE REALIMENTER LE RADIATEUR DE L'ENTRÉE
- LA NOURRICE SOUS L'ÉVIER JUSQU'AU RADIATEUR DE L'ENTRÉE
- AVEC PERCEMENT ET PASSAGE DE MUR

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 25/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
PERCEMENT MUR POUR RÉSERVATION.
POSE COLLIERS DE FIXATION.
FAÇONNAGE, POSE ET RACCORDEMENT RÉSEAUX MULTICOUCHE DEPUIS DESSOUS
L'ÉVIER DE LA CUISINE JUSQU'AU RADIATEUR DE L'ENTRÉE
SANITAIRES/CHAUFFAGE.
REMISE EN EAU.
CONTROLE ÉTANCHÉITÉ.
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT.
CONDAMNATION RÉSEAU EN DALLE.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 26/03/25 a 10H22 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
4,00	PBL021-Pass.tuyau.en app.(perc./parpain)	2	25,00	100,00
23,00	PBL004-FP.Tuyau./remise sans calorif/ml	2	55,00	1265,00
TOTAL H.T.				1365,00
T.V.A. a 10,00%				136,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1501,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.